

Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame 2, rue de Metz 57245 PELTRE

EXTERNES	Primaire collège	Lycée	MC Accueil Transport *	FCIL	BTS SP3S*	BTS TOURISME	BTS NRC*
Contribution des familles	712€	751€	657€ + 200 € (1)	1868€	1016€	1016€ + 320 € (1)	1016€

DEMI-PENSION (scolarité comprise)	Primaire collège	Lycée	MC Accueil Transport	FCIL	BTS SP3S	BTS VPT BTS AGTL	BTS NRC
3 repas/semaine	1495€	1549€	<i>Vente de tickets de cantine à l'unité 7.90€ ou en fonction de votre consommation à la cafétéria. La recharge de la carte doit s'effectuer au bureau de la comptabilité ou par CB sur le site de notre établissement <a href="http://www.ndpelitre.net">www.ndpelitre.net</a></i>				
4 repas/semaine	1755€	1810€					
5 repas/semaine	2036€	2091€					

INTERNAT (scolarité comprise)	Primaire collège	Lycée	MC Accueil Transport	FCIL	BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Internes	4475€	4529€	1740€ + 200 € (1)	2887€			
				1ère année	4170€	4170€ + 320 € (1)	4170€
				2ème année	4540€	4540€	4540€

POUR TOUS	Primaire collège	Lycée	MC Accueil Transport	FCIL	BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Arrhes à l'inscription ou à la réinscription Externat/demi- pension	100 €	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
Internat	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Etude	440€	440€					
Etude + périscolaire mercr. et vendredis(Primaire)	900€						
Frais de dossiers (nouveaux élèves)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Tickets repas occasionnels	7.90€	7.90€	7.90€	7.90€	7.90€	7.90€	7.90€

Annexes :

- (1) PROVISION POUR VISITE D'ENTREPRISE, PEDAGOGIQUE, CONFERENCE, VOYAGE D'ETUDE POUR MCAT ET BTS TOURISME 1° ANNEE.
- (2) ATTENTION : LES ELEVES DE BTS SERONT CONVOQUES DANS LES JOURS SUIVANT LA RENTREE POUR REGLER LES FORMALITES D'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE DES ETUDIANTS. PREVOIR ENVIRON 220 €- POUR LES ELEVES NON BOURSIERS. CETTE SOMME N'ENTRE PAS DANS LA CONTRIBUTION DES FAMILLES, ELLE EST REVERSEE PAR L'ETABLISSEMENT A L'URSSAF POUR LA COUVERTURE SOCIALE DES ETUDIANTS.
- (3) TOUS LES VERSEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE DES ELEVES SONT A LIBELLER A L'ORDRE DE : A.E.C.L. NOTRE-DAME (ASSOCIATION ECOLE-COLLEGE-LYCEE NOTRE-DAME) ET A ADRESSER AU SERVICE COMPTABLE.
- (4) TOUS LES TARIFS TIENNENT COMPTE DES PERIODES DE STAGE ET DES ABSENCES POUR LES EXAMEMS

**a. Pour l'ensemble de l'établissement :**

La contribution familiale s'effectue dès réception de la facture. Il est cependant possible de régler ce montant par prélèvement automatique mensuel. Le règlement de l'Internat et demi-pension seront faits par prélèvement automatique le 10 du mois de septembre à juin.

**b. Changement de régime**

Demi-pensionnaire à externe en fin de trimestre : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours.

Le choix est fait pour le trimestre.

Internat : le choix est fait à l'année après un délai de réflexion de trois semaines en septembre.

DÉDUCTION POUR ABSENCE EN 1/2 PENSION ET INTERNAT En cas d'absence égale ou supérieure à 15 jours consécutifs, une réduction sur la part alimentaire est accordée à la demande écrite des parents munis d'un certificat médical, adressée à l'Economat, avec mention des dates d'absences. La déduction sera effectuée sur le montant du trimestre suivant.